



PROGRAMME

Cour d'appel de Dijon – étude de faisabilité pour le changement et/ou l'optimisation des systèmes de chauffage

**Maître d'ouvrage (MOA) et représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)
Pour le compte de la Cour d'Appel de Bourges**

**MINISTERE DE LA JUSTICE
Département immobilier (DI) de DIJON
4 rue Léon Mauris
21000 DIJON**

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Objet du document	3
1.2 Documents disponibles en annexe	3
1.3 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage	4
2 Contexte et situation	5
2.1 Localisation	5
2.2 Contexte	5
2.3 Le site	6
2.4 Descriptif technique état existant	7
3 Attendus de l'étude de faisabilité	8
3.1 Objectifs et méthodologie attendue	8
3.2 Déroulé de l'étude et comitologie	9
3.3 Contraintes techniques	9
4 Calendrier prévisionnel de l'étude	10

1. Introduction

1.1 Objet du document

Le marché objet du présent document a pour but de réaliser **une étude de faisabilité pour le changement et/ou l'optimisation des systèmes de chauffage de la cour d'appel de Dijon**. Ce document constitue le programme de cette étude de faisabilité.

Le prestataire aura un rôle de conseil et de propositions.

Le prestataire effectuera un diagnostic des systèmes de chauffage existant et une étude des solutions de remplacement **et/ou d'optimisation**, dont une étude de passage global au RCU dans l'éventualité où la cour d'appel serait raccordée. Un chiffrage de ces solutions sera à fournir par le titulaire.

L'étude propose des solutions techniques particulièrement adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site.

Plus de détails sur les attendus sont décrits dans le paragraphe 3

1.2 Documents disponibles en annexe

Annexe plans transmis sur demande à la maîtrise d'œuvre

- Plans du bâtiment de 2013 – format .pdf et .dwg

Les plans seront remis aux candidats qui en feront la demande contre la remise de la clause de confidentialité signée (via PLACE ou lors de la visite)

- Détail chaufferie fioul bâtiment A
- Audit énergétique de la cour d'appel - 2025

1.3 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage

1.3.1 Maitrise d'ouvrage

Service/Entité	Nom	Fonction
Département Immobilier	Hamidane ASSILA	Chef du département (RPA)
	Samuel SCHALLER	Adjoint au chef du département (RPA)
	Thibaud PERRUSSEL	Chargé d'opération

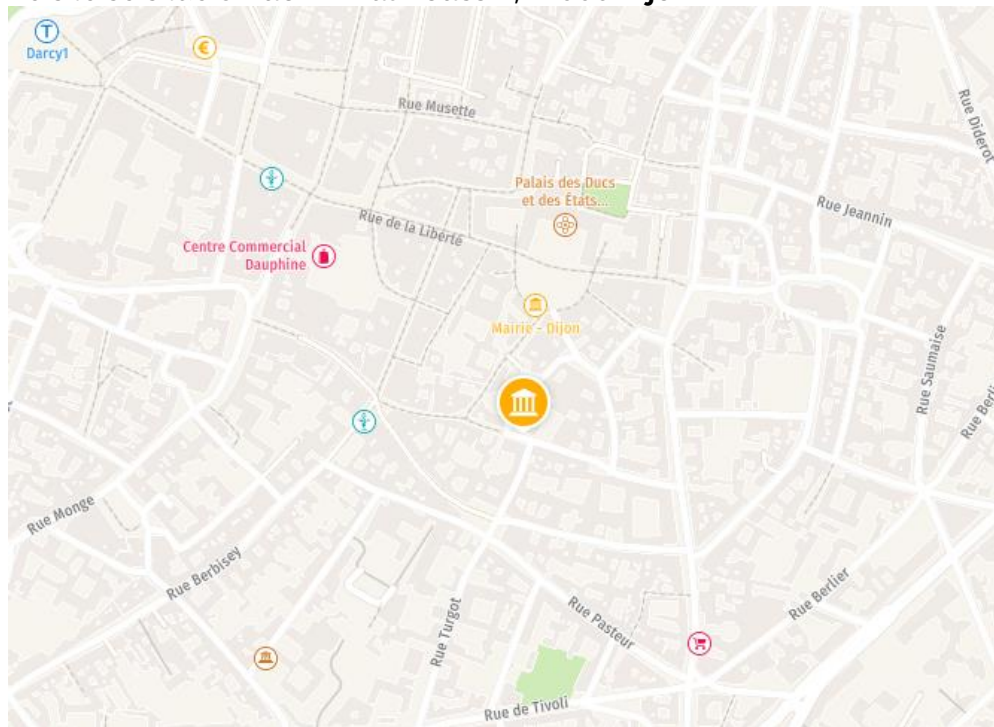
1.3.2 Utilisateurs :

Cour d'Appel de Dijon	Monsieur CHATEAUNEUF	Premier president
	Monsieur ASTRUC	Procureur Général
	Monsieur EZINGEARD	Magistrat Délégué à l'Équipement
	Madame DUFOUR	Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire
	Monsieur PANDA	Technicien Immobilier
	Monsieur BESSE	Technicien Immobilier
	Madame BAUDRION	Responsable de la Gestion du Patrimoine Immobilier Judiciaire
	Monsieur MOLLICA	Technicien Immobilier

2 Contexte et situation

2.1 Localisation

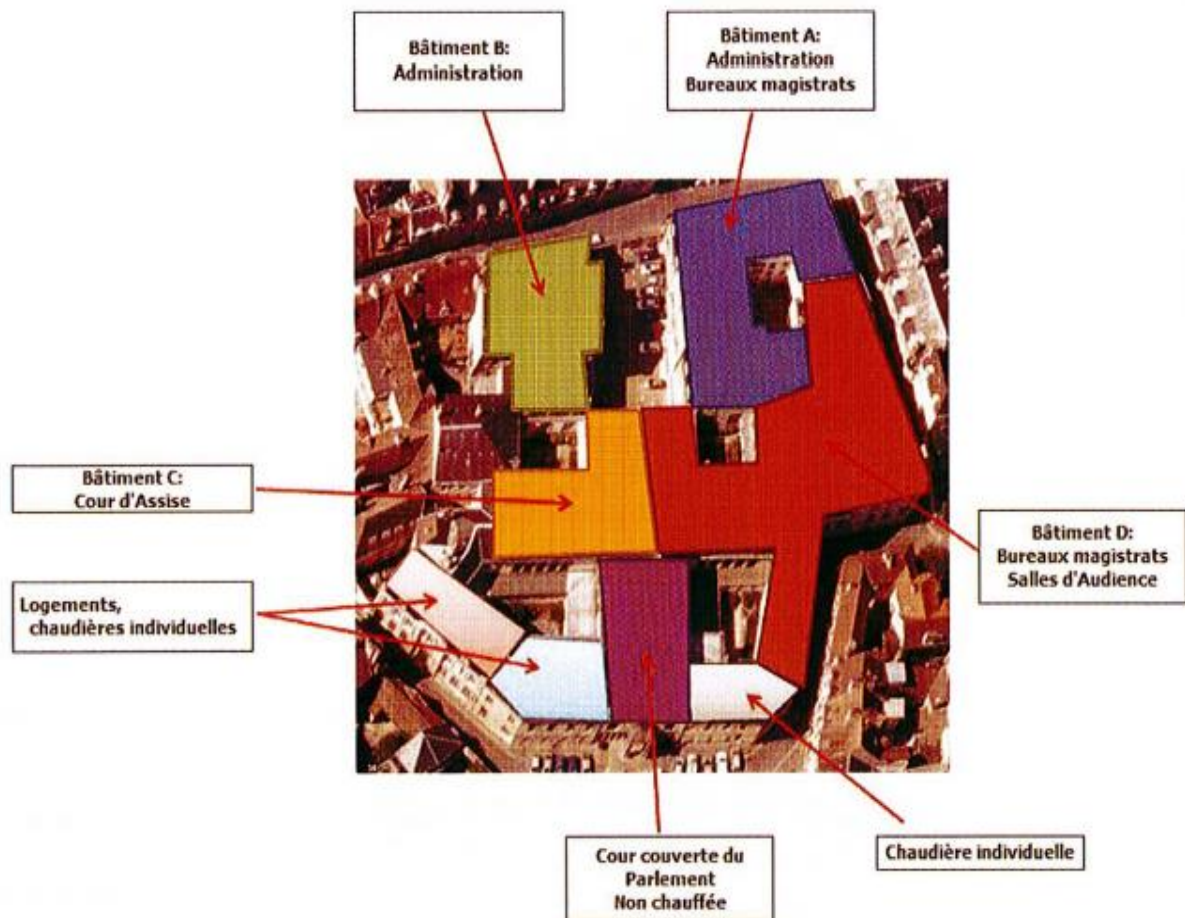
Le site se situe **8 Rue Amiral Roussin, 21000 Dijon**.



2.2 Contexte

La cour d'appel de Dijon est actuellement chauffée par 7 chaufferies dont encore une au fioul pour le bâtiment A. Certaines chaudières, notamment la chaudière au fioul du bâtiment A, seront à remplacer dans les années à venir.

2.3 Le site



La Cour d'Appel de Dijon est située dans le centre-ville historique de la ville au **8 rue de l'Amiral Roussin**.

Elle est composée d'un ensemble de 4 bâtiments mitoyens compris entre les rues de l'Amiral Roussin, la rue JB Liégeard et la rue du Palais.

- Le bâtiment A construit dans les années 1920 qui abrite des bureaux administratifs et magistrats ;
- Le bâtiment B construit fin du 19ème et rénové en 2002 qui abrite l'administration dont le SAR et les locaux informatiques ;
- Le bâtiment C construit au 19ème siècle abrite les locaux de la Cour d'Assise de Dijon ;
- Le bâtiment D construit en 1520, ancien parlement de Bourgogne classé aux monuments historiques, abrite salles d'audiences classées, bureaux de magistrats, centre de documentation et salle des avocats.
- La cour couverte du parlement servant actuellement de salle des pas perdus ;
- Des logements actuellement désaffecté.

La surface hors d'œuvre nette (SHON) est de 10 978m².

Une grosse opération de restauration des façades, toitures, et des menuiseries s'est fini récemment.

2.4 Descriptif technique état existant

Monuments historiques

Le bâtiment se situe dans un secteur où sont présents de nombreux monuments historiques, en plein centre-ville de Dijon.

La cour d'appel comporte des parties classées ou inscrites au titre des monuments historiques :

- Grande salle des Pas-Perdus : façades, murs, voûtes, charpentes, combles et couvertures de la salle ; porche et perron extérieurs placés contre la face Nord ; petite chapelle intérieure dans le mur Sud.
- Salle des assises : murs, plafond avec sa charpente, combles, couvertures de la salle et des couloirs longeant à l'extérieur les côtés Nord-Est et Sud de la salle.
- Chambre civile : murs, lambris, plafond, charpente des combles, couvertures et couloirs longeant les côtés Nord et Sud de cette chambre.
- Dégagement et vestibules situés dans le prolongement et à l'Ouest de la chambre civile : murs, plafonds, combles et couvertures.
- Salle de la bibliothèque et des audiences privées : murs, plafonds, combles et couvertures.
- Cour intérieure au Sud de la bibliothèque : façades.
- Vestibules de la salle et du conseil des avocats : murs, planchers, combles et couvertures.
- Salle du conseil des avocats : murs, cheminées, planchers, combles et couvertures :

Sécurité Incendie

Le bâtiment est un établissement recevant du public (ERP) de 3ème catégorie.

Amiante et plomb

Se référer aux préconisations relatives au Diagnostic Technique Amiante (DTA).

Les chaufferies :

La cour d'appel est actuellement chauffée par 7 chaufferies :

Liste des Chaudières :

- Bâtiment A : 2 chaudières De Dietrich C34 / 420 KW / fioul / 2004 / cuve à fioul de 20 000 l
- Bâtiment B : 1 chaudière Viesmann basse température / 235 KW / gaz / 2018
- Assises : 1 chaudière Buderus / 140 KW / gaz / 2002 + CTA
- Service civil : 1 chaudière De Dietrich DTG128 / 42 KW / gaz / 2001
- Atelier : 1 chaudière murale à condensation Chaffoteaux C GREEN ULTRA 25FR / 24 kW / gaz / 2018
- Première présidence : 2 chaudières De Dietrich / 261 KW / gaz / 2008
- Pôle social : 1 chaudière De Dietrich GT225 / gaz / 64 kW / 2019

Le document annexe « chaufferies CA Dijon » donne certains détails concernant la chaufferie Fioul du bâtiment A.

3 Attendus de l'étude de faisabilité

3.1 Objectifs et méthodologie attendue

Le projet devra répondre aux objectifs suivants :

1. Faire une étude de faisabilité pour le remplacement des chaudières de la cour d'appel et/ou l'optimisation des systèmes de chauffage :

- **Diagnostic** des systèmes de chauffage existant, permettant notamment de connaître leur durabilité (vétusté, réparabilité, disponibilité des pièces, durée de vie...) et leur performance énergétique
- **Scénarios :**
 - Etudier le passage au RCU de l'ensemble de la cour d'appel, en estimant notamment le nombre de sous-station nécessaire, l'implication en termes de travaux et l'estimation financière.
 - Proposer et chiffrer plusieurs autres solutions (PAC, Gaz...) et les comparer sur plusieurs critères (coût, performance énergétique, environnement, sécurité, patrimoine...). Proposer notamment une solution pour remplacer les chaudières fioul du bâtiment A (attention, contraintes fortes du classement MH notamment s'agissant du positionnement des blocs extérieurs)
 - Proposer une solution de back up en cas de panne de l'une des chaufferies et le temps de travaux plus lourds (location de chaudières externes, connexion de plusieurs chaufferies entre elles,...).
- **Finalisation** de l'étude : proposition d'un programme de travaux mettant en œuvre les solutions retenues

2. Étudier **l'installation d'une GTC** à l'échelle du site de la cour d'appel (en lien avec le paragraphe précédent) et qui prendra en compte le décret BACS
 - o Faisabilité technique, chiffrage et programmation.

Les solutions proposées seront **conformes aux exigences réglementaires** : thermique, sécurité incendie, sécurité des biens et des personnes, politique environnementale de l'État, architecture... etc.

Attention, les contraintes fortes liées au classement MH devront être prises en comptes dans les scénarios, notamment s'agissant du positionnement des blocs extérieurs

L'étude de faisabilité, objet du présent document, devra permettre au maître-d'ouvrage de mettre en œuvre les solutions proposées via la future consultation d'un marché de maîtrise-d'œuvre puis de marchés de travaux.

L'étude tiendra compte du fait que tout travaux de changement de chauffage se feront en **site occupé**, notamment pour le chiffrage, les méthodologies d'intervention, le planning des travaux proposés, l'information aux utilisateurs, le nettoyage, l'organisation de chantier, le stationnement, la sécurité des personnes et sûreté.

L'étude s'appuiera sur les documents existants, et notamment sur **l'audit énergétique de 2025** qui pourra servir de base à l'étude. Le chiffrage de l'offre par les candidats devra prendre en compte ce travail.

3.2 Déroulé de l'étude et comitologie

La prestation devra comprendre :

- Une réunion de lancement de l'étude avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs
- Des points réguliers avec la maîtrise-d'ouvrage
- Une réunion de présentation des résultats de l'étude avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs.
- Le rapport final qui devra être validé par le maître d'ouvrage

3.3 Contraintes techniques

Il sera envisagé de changer tout élément que le bureau d'étude jugera hors d'état de fonctionnement ou fortement dégradé.

4 Calendrier prévisionnel de l'étude

Consultation : avril-mai 2026

Notification : mai 2026

Début de l'étude : juin 2026

Rendu : 30 septembre 2026